

**VISIODENT**  
**Société Anonyme au capital de 672.676,64 €**  
**Siège social : 30 bis, rue du Bailly**  
**93210 - LA PLAINE ST DENIS**  
**327 500 849 RCS BOBIGNY**

**RAPPORT DE GESTION**  
**PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE**  
**EN DATE DU 26 JUIN 2013**  
**INTEGRANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012**  
**PUBLIE LE 30 AVRIL 2013**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vous aurez en outre à vous prononcer sur la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant à la suite de la démission de celui en exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

## SOMMAIRE

### I – RAPPORT FINANCIER ANNUEL

*Les comptes sociaux figurent en annexe*

1. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER
2. RAPPORT FINANCIER
  - Marche des affaires
  - Résultats de l'exercice écoulé
  - Activité en matière de recherche et développement
  - Situation financière et d'endettement
  - Gestion des risques
  - Perspectives
  - Evènements importants survenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012
  - Conséquences sociales et environnementales
  - Délais de paiement
3. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
  - Principaux actionnaires
  - Opérations afférentes aux actions de la société
    - Achat par la société de ses propres actions
    - Opérations sur titres des dirigeants
  - Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique - participation des actionnaires à l'assemblée générale
    - Franchissement de seuil
    - Droit de vote
    - Divers
  - Evolution du cours de bourse
  - Membres du conseil d'administration et les commissaires aux comptes
4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
5. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2011
6. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

### II – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU RAPPORT FINANCIER

1. PRISE DE PARTICIPATION – PRISE DE CONTROLE
2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
3. PROPORTION DU CAPITAL DETENUE PAR LES SALARIES
4. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DE SOUSCRIPTION D'ACTION ET AU TITRE DE L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS
5. LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

6. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
7. OPTION POUR LA DIRECTION
8. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE (annexe)
9. TABLEAU SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES (annexe)
10. JETONS DE PRESENCE
11. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS
12. CONVENTIONS REGLEMENTEES
13. NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Annexes :

- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne
- Rapport sur l'attribution gratuite d'actions
- Tableau récapitulatif des délégations consenties
- Tableau des résultats financiers
- Comptes sociaux

## I – RAPPORT FINANCIER ANNUEL

### 1 ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

#### *1.1 Responsables*

Monsieur Michel OHNONA, en tant que Président directeur général et Monsieur Jacques SEBAG en tant que Directeur général délégué de la société VISIODENT, sont responsables de l'information financière et du rapport annuel financier.

Leurs coordonnées sont les suivantes :

**Monsieur Michel OHNONA**

**Visiodent**

30 bis, rue du Bailly

93210 La Plaine Saint Denis

**Monsieur Jacques SEBAG**

**Visiodent**

30 bis, rue du Bailly

93210 La Plaine Saint Denis

#### *1.2 Attestation*

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Michel OHNONA  
Président directeur général

Jacques SEBAG  
Directeur général délégué

## 2 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

### 1. MARCHE DES AFFAIRES

#### 1.1 Situation de la société :

La Société a connu en 2012 une baisse de chiffre d'affaires due principalement à un ralentissement des ventes de radiologie en France.

Les ventes à l'export se sont bien comportées avec une augmentation significative.

Les ventes de logiciels ont progressé ainsi que les e-services.

La maintenance est stable et en légère progression.

Des investissements sur le site de e-commerce ont été réalisés au cours de l'année 2012 avec une ouverture du site Dentaleco.com en novembre 2012.

#### 1.2 Progrès réalisés :

Les progrès réalisés concernent les investissements réalisés qui paraissent porteurs d'avenir ainsi que la signature d'un accord de partenariat avec la société RAYSCAN, filiale du groupe SAMSUNG, pour la distribution exclusive en France de machines pour la radiographie panoramique en 2D et en 3D .

Cet accord a été conclu en décembre 2012 et devrait pallier la baisse des ventes de radiologie en France.

D'autre part, la Société a procédé à des travaux majeurs de rénovation du siège social.

Ces travaux qui ont nécessité un financement par un emprunt à long terme, étaient indispensables pour la société pour les raisons suivantes :

- Nécessité d'optimiser l'espace loué : entre le Rez-de-chaussée et le premier étage, l'accès se faisait par un escalier extérieur qui rendait la communication entre les différents services mal aisée. Ainsi, le rez-de-chaussée était peu utilisé et le 1<sup>er</sup> étage surchargé.
- Nécessité d'améliorer les conditions de travail des salariés
- Nécessité de réorganiser les services : créer un espace dédié aux services techniques
- Nécessité de créer de nouveaux bureaux pour accueillir de nouveaux services : DENTALECO et le service de distribution de produits de radiologie numérique
- En termes d'image de marque, Visident avait besoin de rénover les locaux dans lesquels elle accueille ses clients, les rendant plus modernes et attractifs sachant qu'aucuns travaux importants n'avaient été réalisés depuis 15 ans.

Ces travaux ont duré près de six mois, sans aucune journée d'arrêt de l'exploitation.

Le Bailleur a pris l'engagement de ne pas renégocier le montant du loyer lors du renouvellement du bail devant intervenir en mars 2017. En outre, la société Visiodent a été autorisée à sous-louer une partie des locaux, soit à des filiales, soit à des tiers, sous réserves d'en informer le propriétaire.

### 1.3 Difficultés rencontrées :

Les difficultés rencontrées en 2012 concernent la radiologie numérique où le précédent partenaire VATECH concurrençait directement la société en ayant installé une filiale en France et passait par le réseau des revendeurs Visiodent ou même vendait directement chez les dentistes.

C'est ce qui a incité le groupe à signer cet accord de distribution avec RAYSCAN (groupe SAMSUNG) et de changer le mode de distribution de ces machines en passant en mode direct avec les clients.

## **2. RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE**

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2012 ressort à 6.533.541 €uros contre 6.898.318 € en 2011, soit une diminution de 5,29 %.

La structure du chiffre d'affaires est ainsi constituée :

- <b>Vente de services :</b>	4.477.462 €
Dont progiciel Visiodent :	550 340 €
Dont maintenance Visiodent :	3 617 213 €
Dont service Visiodent et divers :	309 910 €
- <b>Vente de marchandises et de produits finis :</b>	2.056.078 €
Dont vente de matériel informatique :	81.320 €
Dont vente de service d'imagerie :	1.924.150 €
Dont vente E commerce :	50.608 €

Le chiffre d'affaires à l'exportation : 1 270 202 € contre 1.045 878 € en 2011.

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- 68.53% pour les progiciels, services et maintenances (61.81 % en 2011)
- 29.45 % pour les ventes d'imagerie (contre 38.04 %)
- 1.24 % pour le matériel informatique (contre 0.15 % en 2011)
- 0.78 % pour le E-commerce

Le taux de marge brute est passé de 78.05 % en 2011 à 75.44 % en 2012.

Parallèlement, sur l'ensemble de l'exercice les charges d'exploitation ont augmenté de 9,51 %, passant de 7.147.637 euros en 2011 à 7.827.667 euros pour l'exercice 2012.

Les postes qui ont le plus fortement augmenté sont :

- ✓ Les achats de marchandises y compris les droits de douane : de 28.887 € on atteint 64.396 € en 2012
- ✓ La variation des stocks (matières premières et autres approvisionnements) qui atteint 324.253 €
- ✓ Les autres achats et les charges externes ; +8,04 %
- ✓ Les salaires et charges sociales (respectivement +9,56 % et +14,20 %)

Parallèlement le poste « achats de matières premières et autres approvisionnements » a fortement diminué passant de 1.636.973 € à 998.218 € en 2012.

Il en ressort un résultat d'exploitation négatif de 152.092 euros en 2012 contre un bénéfice d'exploitation de 89.857 Euros sur l'exercice précédent.

Compte tenu de la perte financière de 8.085 €, la perte courante avant impôts s'établit à 160.178 euros en 2012 contre un bénéfice courant avant impôts de 79.313 € pour 2011.

Compte tenu d'une perte exceptionnelle de 77.774 euros dont 55 705 euros immobilisations corporelles cédées et mis au rebuts suite à des travaux de rénovation et 17 000 euros de règlements Carpa, la perte de l'exercice ressort à 237.951,69 € euros contre un bénéfice de 154.680,68 € au 31 décembre 2011.

### **3. ACTIVITE DE VISIODENT EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT au COURS DE L'EXERCICE 2012**

L'activité de la société en matière de recherche et développement a été assez importante au cours de l'exercice 2012.

La principale activité a été de développer le site de e-commerce DENTALECO.com qui est plus qu'un site de e-commerce mais un véritable logiciel de traçabilité et gestion des stocks de fournitures sur lequel la société a déposé une demande de brevet européen en passe d'aboutir.

Ce logiciel est la première brique d'un vaste projet « VISIODENT 4 » dont certaines autres briques ont été démarrées.

#### **4. SITUATION FINANCIERE ET D'ENDETTEMENT**

Les emprunts et dettes financières ont sensiblement augmenté sur l'exercice. Ils représentent 916.336 € à la clôture de l'exercice 2012 contre 269.947 € en 2011. Ils se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Emprunt à court terme (taux Euribor 3 mois, soit 0,186% l'an) : 30 000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,80 % : 50 253 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 281 083 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 300 000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 0 % : 255 000 €

L'endettement global augmente de 238,37 %, au cours de l'exercice 2012.

Cet endettement est dû principalement à la rénovation complète du siège social ainsi que le financement du projet DENTALECO.com financés à hauteur de 555 000 euros par OSEO.

Les ratios clés d'endettement : endettement sur capitaux propres, endettement sur chiffre d'affaires :

- sur capitaux propres :  $916.336 / 2\,168\,096 = 42,26 \%$
- sur chiffre d'affaires :  $916.336 / 6.533.541 = 14,03 \%$

#### **5. GESTION DES RISQUES**

##### **5.1 Risques clients**

La société a une clientèle qui se répartit entre les chirurgiens-dentistes (ventes directes) et le réseau de distributeurs (ventes indirectes).

En direct, la société gère les contrats de maintenance des progiciels Visiodent .  
Le réseau de distributeurs prend en charge les ventes de progiciels et les systèmes d'imagerie.

En tenant compte de ces paramètres, le chiffre d'affaires pour la France se répartit comme suit :

- 73% : ventes directes
- 27% : ventes indirectes (par distributeurs)
- Le paiement par les chirurgiens-dentistes se fait comptant ou par prélèvement automatique et ce pour 40% de nos clients. La société ne travaille qu'avec des



distributeurs couverts par des assurances-crédits (SFAC), pour ceux qui ne sont pas couverts par ces assurances, le paiement se fait comptant.

Ainsi, le risque présenté par les clients de la société est quasiment inexistant.

### 5.2 Risques fournisseurs

Visiodent est son propre fournisseur en matière de progiciels (puisque élaborés en interne) ; le risque dans ce domaine n'existe pas.

Du fait de son statut de fabricant de radiologie numérique, la société fait appel à de nouveaux fournisseurs. Le risque, quant au système RSV est lié aux différents interlocuteurs qui interviennent dans la chaîne de fabrication.

Toutefois, les quantités stockées laissent une latitude d'approvisionnement de près de quatre mois.

Ce délai est suffisant, en cas de défaillance d'un des intervenants, pour permettre à la société de trouver de nouveaux interlocuteurs.

Nous avons deux fournisseurs pour les caméras intra orales et un fournisseur pour les panoramiques numériques.

Enfin, la société ne subit aucune dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs de matériel informatique puisqu'elle réalise ses achats dans un secteur extrêmement concurrentiel avec des fournitures à faible valeur ajoutée. Ils peuvent être remplacés sans difficulté.

Le délai moyen de règlement des fournisseurs varie entre 30 jours et 60 jours fin de mois.

### 5.3 Risques de marché

- Risques de taux

L'endettement long terme de la société est à taux fixe. La société Visiodent n'utilise aucun instrument pour se protéger contre une évolution défavorable des taux variables d'intérêts basés sur l'EURIBOR 3 mois. L'évolution d'un point de ce taux n'aurait pas un impact significatif sur les charges financières concernant les 30 000 euros restant .

- Risques de change

L'essentiel des achats et des ventes s'effectuant en euros, le risque de change est quasi inexistant pour la société. Le taux du dollar est favorable pour nos achats à l'étranger. De plus pour tous nos achats en dollar, nous achetons nos devises à terme pour pouvoir fixer nos prix de vente de façon définitive.

#### 5.4 Risques juridiques

La société a désormais une activité de fabrication en matière de radiologie et est exposée de ce fait aux risques juridiques inhérents à cette activité. L'assurance des risques les plus importants permet de limiter les effets en terme de coût éventuel.

Enfin, nos produits sont homologués et conformes à la législation en matière de santé publique et nos droits sont correctement protégés sur le marché mondial.

#### 5.5 Risques pays

*néant*

#### 5.6 Assurances

La société dispose de contrats d'assurance couvrant les risques suivants :

- ✓ Responsabilité civile
- ✓ Flotte automobile
- ✓ Multirisque professionnelle

### **6. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au vu des investissements réalisés la société table sur une croissance organique qui devrait provenir de deux activités :

1. Le E-commerce avec DENTALECO .COM qui devrait connaître une belle progression dans les années futures.
2. La radiologie numérique avec la distribution de nouveaux produits d'Imagerie

L'activité de E-commerce ainsi que celle de distribution pourraient être filialisées afin d'offrir une plus grande lisibilité à la société. Cette restructuration est en cours d'étude.

### **7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2013**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 la société a signé deux nouveaux contrats pour la distribution de produits de radiologie numérique pour compléter sa gamme et avoir ainsi un catalogue complet de radiologie.

### **8. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE**

Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce*, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

#### a) informations sociales

L'effectif au 31 décembre 2012 est de 44 personnes dont 22 cadres et 22 employés.

Embauche/licenciement : Au cours de l'exercice nous avons procédé à six embauches en CDI, à savoir : 3 Techniciens Hot Line, 1 Ingénieur Développement, 1 Chef Produit Dentaire, 1 Commerciale E-Commerce. En outre, il y a eu trois démissions et deux ruptures conventionnelles chez les Techniciens Hot Line.

Organisation du travail : Compte tenu de la loi sur les 35 heures, la durée du temps de travail a été aménagée depuis octobre 2001, puis réaménagée à la suite d'un avenant en 2006 de la façon suivante :

Le personnel cadre et le personnel non cadre effectuent 37 heures par semaine et ont 12 jours de récupération sur l'année.

Nous avons toujours deux cas d'absentéisme (congé maladie depuis plus d'un an).

Relations sociales : compte-tenu du nombre de salariés de la société, les procédures d'information et de consultation du personnel résultent de notes de services et d'un dialogue direct entre les directeurs des différents services ou les dirigeants et les salariés.. Il n'y a pas d'accord collectif.

Santé et sécurité :

Accident du travail : deux accidents de trajet (domicile au travail).

Norme incendie : à jour des normes applicables.

Formation :

Les grands axes de formation pour 2013 : nous bénéficions du Diag 360, programme d'accompagnement et de formation des collaborateurs pour développer les compétences et l'adapter à la stratégie de l'entreprise.

En octobre 2012 : fin de période de professionnalisation d'une salariée âgée de plus 45 ans validée par diplôme titre niveau II.

Les dépenses de formation ont représentées : 1,56 % de la masse salariale en 2012.

Plan égalité professionnelle

Egalité entre hommes et femmes :

La société emploie onze femmes ce qui représente un quart de l'effectif dont 6 sont cadres et 5 non cadres.

Détail services par services :

- ✓ commercial dont la Hotline : 19 hommes et 4 femmes
- ✓ administratif : 3 hommes et 6 femmes
- ✓ technique : 8 hommes
- ✓ recherche et développement : 3 hommes et 1 femme

Il convient de noter que pour les services techniques, et de hotline, il y a peu de candidatures féminines.

A poste équivalent et diplôme équivalent, les salaires sont identiques.

Emploi des handicapés : Néant mais nous avons des contrats de fournitures auprès de CAT (Centre d'Aide au Travail) qui embauchent des personnes handicapées.

b) Informations environnementales :

L'activité de notre société étant essentiellement le développement et l'édition de progiciels ainsi que la fabrication de matériel non polluant, elle n'est pas sujette à des risques environnementaux.

Nos capteurs de radiologie numérique en remplaçant les films argentiques contribuent à la protection de l'environnement par la suppression des produits chimiques de développement.

En outre les patients reçoivent des doses de rayonnement amoindries grâce à la technologie numérique.

c) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

*Non significatif*

**9. DELAIS DE PAIEMENT**

Nous sommes amenés à vous donner, conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, des informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

En ce qui concerne les dettes à l'égard des fournisseurs :

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2012 : 605 220 € dont 243 904 € fournisseurs d'immobilisation selon devis 1/03/2012.
  - Décomposition par date d'échéance :
    - A 30 jours : 372 205 €
    - De 30 à 45 jours : 129 389 €
    - A plus de 45 jours : 103.626 € correspondant au solde du règlement des travaux selon accord au moment du devis

En ce qui concerne les délais de paiement de nos clients, le règlement est généralement à entre 45 et 60 jours.

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2011 : 457.517 €
  - Décomposition par date d'échéance :

- A 30 jours : 142.997 €
- De 30 à 45 jours : 66.266 €

Sur le montant de la dette au 31.12.2011, un avoir de 202.842 € pour reprise de marchandise nous a été fait au début de l'exercice 2012 par un de nos fournisseurs et le solde de la facture dû, soit 45.412 €, lui a été réglé le 15.03.2012.

### 3 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

#### 1. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de *l'article L.233.13 du code de commerce*, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant à ce jour :

- a) plus de 95 % (19/20<sup>ème</sup>), 90% (18/20<sup>ème</sup>), des 2/3, de la moitié, du tiers du capital ou des droits de vote : *Néant*
  
- b) plus de 30 % des droits de vote :  
**FINANCIERE YORK**  
 Siège social : 4, Avenue Pasteur – 78170 LA CELLE ST CLOUD  
**FINANCIERE LOUISA**  
 Siège social : 82, Avenue Niel – PARIS / 17<sup>ème</sup>
  
- c) plus du quart du capital :  
**FINANCIERE YORK**  
 Siège social : 4, Avenue Pasteur – 78170 LA CELLE ST CLOUD  
**FINANCIERE LOUISA**  
 Siège social : 82, Avenue Niel – PARIS / 17<sup>ème</sup>
  
- d) plus du cinquième, des trois vingtièmes, du dixième et du vingtième du capital ou des droits de vote : *néant*

#### 2. opérations afférentes aux actions de la société

- a) Achat par la société de ses propres actions

Il n'existe à ce jour, aucune action auto-détenue.

b) Opérations sur titres des dirigeants et des personnes qui lui sont liées

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons qu'au titre de l'année civile 2012, les dirigeants de la société, les membres du conseil d'administration ont réalisé les opérations suivantes :

**- M. Meyer OHNONA**

- Nombre d'actions achetées : Néant
- Nombre d'actions cédées : Néant
- Cours moyen de vente :

**- FINANCIERE LOUISA**

- Nombre d'actions achetées : Néant
- Nombre d'actions cédées : Néant
- Cours moyen d'achat :

**- M. Jacques SEBAG**

- Nombre d'actions achetées : Néant
- Nombre d'actions cédées : Néant

**- FINANCIERE YORK**

- Nombre d'actions achetées : Néant
- Cours moyen d'achat :
- Nombre d'actions cédées : Néant

**- Mme Sylvie SEBAG**

- Nombre d'actions achetées : Néant
- Nombre d'actions cédées : Néant

**- Mme Christiane OHNONA**

- Nombre d'actions achetées : Néant
- Nombre d'actions cédées : Néant

**3. Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique – participation des actionnaires**

1 – franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 2,5 % du capital et / ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 %, doit informer la société du nombre total de titres qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de 15

jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les Actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et / ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément 5 % au moins du capital et / ou des droits de vote de la société, dans les conditions du Code de commerce.

## 2 – droit de vote

Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'Actionnaires. Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même Actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'un droit de vote double peuvent renoncer définitivement en tout ou partie, ou en vue de la prochaine assemblée générale, à leur droit de vote double, par une notification par courrier recommandé avec accusé de réception à la société, parvenue quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, la durée de détention des actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, se calcule à compter de l'inscription des nouvelles actions attribuées.

En cas de transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de ces actions par ces derniers se calcule à compter du jour où elles sont entrées dans le patrimoine de celui qui les leur a transférées.

En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu-propiétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double dans les Assemblées auxquelles ils sont appelés à participer et ce, aussi longtemps que le nu-propiétaire ne change pas.

Toutefois, en cas de transfert de la nue-propiété ou de la nue-propiété et de l'usufruit d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de leurs droits par le nu-propiétaire et par l'usufruitier se calcule à compter du jour où ces droits sont entrés dans le patrimoine de celui qui a transféré la nue-propiété et / ou l'usufruit.

L'absorption de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Dans le cas où un Actionnaire détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier des actions dépourvues du droit de vote double.

Ainsi, à titre d'exemple, un Actionnaire détenant 100 actions à droit de vote double et 50 actions à droit de vote simple qui cède 50 actions, vote à la plus prochaine Assemblée Générale avec 100 actions à droit de vote double.

3 – participation indirecte : Les sociétés Financière Louisa et Financière York sont détenues majoritairement par, respectivement, Monsieur OHNONA et Monsieur SEBAG.

4 – titres comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

5 – pacte d'actionnaires : néant

6 – règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts : les statuts reprennent purement et simplement les dispositions légales et il n'existe pas de règlement intérieur.

7 – les accords conclus par la société qui peuvent prendre fin en cas de changement de contrôle de la société : pas de divulgation pour l'intérêt de la société.

#### 4. évolution du cours de bourse

2012	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €	Transactions Mensuelles en titres
Janvier	1,65	1,31	94.174
Février	1,78	1,45	178.299
Mars	1,95	1,38	266.378
Avril	1,67	1,30	62.112
Mai	1,58	1,17	46.541
Juin	1,37	1,18	22.680
Juillet	1,33	1,10	39.501
Août	1,29	1,05	40.597
Septembre	1,29	1,07	50.910
Octobre	1,18	0,96	55.466
Novembre	1,16	0,95	66.402
Décembre	1,05	0,95	49.055
<i>Source : Euronext – code Euronext : FR0000065765</i>			

Le cours de l'action VISIODENT au 31 décembre 2012 (dernier jour) est de 0,97 €



## 5. conseil d'administration et commissaires aux comptes

a) Les membres du conseil d'administrations sont :

- Monsieur Meyer OHNONA : Président directeur général et administrateur  
- 82, avenue Niel, PARIS/17<sup>ème</sup>
- Monsieur Jacques SEBAG : Directeur général délégué et administrateur  
- 4, avenue Pasteur, LA CELLE SAINT CLOUD
- Madame Christiane OHNONA : administrateur  
- 82, avenue Niel, PARIS/17<sup>ème</sup>
- Madame Annie SEBAG : administrateur  
- 4, avenue Pasteur, LA CELLE SAINT CLOUD
- Madame Sarah PEYRELEVADE :  
- 11, rue Jules Valles - Paris/11<sup>ème</sup>
- Madame Aurélie PITTON :  
- 36, rue de Courcelles – Paris/8<sup>ème</sup>
- Madame Brigitte RUTKOWSKI:  
- 7, quai de la Pie à Saint Maur (94100)

Le mandat de ces administrateurs viendra à expiration avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

b) Les commissaires aux comptes sont :

### Titulaire

- La société FIDREX  
14, rue de la Pépinière  
758008 – PARIS  
Son mandat viendra à expiration avec l'approbation des comptes au 31 décembre 2014

### Suppléant

- Monsieur Albert BENSADON  
187, boulevard Bineau  
92200 NEUILLY  
Compte de sa démission, un nouveau commissaire aux comptes devra être nommé lors de la prochaine assemblée générale, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée appelée à approuver les comptes au 31 décembre 2014

## **4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**

### **FIDREX**

**Commissaire aux comptes**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
14 rue de la Pépinière  
75008 PARIS

*SOCIÉTÉ VISIODENT*

*EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012*

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VISIODENT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note (a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles ;
- Le paragraphe « Etat des provisions » de l'annexe expose les modalités de dépréciation du fonds de commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 29 avril 2013  
Le Commissaire aux  
Comptes  
**FIDREX**  
Didier NATTAF  
Associé

## 5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

Au cours de l'exercice 2012, la société VISIODENT a versé :

<b>AUDIT</b>	<b>FIDREX</b> Montant HT
- Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	20.000 €
- Missions accessoires	
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>	
- Juridique, fiscal et social	
- Autres	
<b>TOTAL</b>	20.000 €

## 6. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Ce document d'information annuel est établi conformément aux dispositions de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois en France.

Les informations, les communiqués et documents publiés sur le site de VISIODENT sont accessibles à l'adresse Internet suivante : [www.visiodent.com](http://www.visiodent.com), rubrique « profil société – informations financières ».

La diffusion de l'information réglementée est assurée par un diffuseur professionnel (HUGIN), inscrit sur la liste publiée par l'AMF.

Les déclarations des opérations sur titres sont publiées sur le site de la société et sur celui de l'AMF accessibles à l'adresse Internet suivante : [www.amf-France.org](http://www.amf-France.org).

Les informations publiées sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce de Bobigny peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet :

<http://www.infogreffe.fr/>

<b>DATE DE PUBLICATION</b>	<b>DOCUMENT</b>	<b>SUPPORT</b>
<b>INFORMATIONS LEGALES REGLEMENTEES</b>		
16 avril 2012	Mise à disposition du rapport financier annuel	AMF-site visiodent
30 avril 2012	Avis de réunion valant avis de convocation	BALO n° 48 + site visiodent
14 mai 2012	Mise à disposition de l'information trimestrielle (1 <sup>er</sup> trimestre 2012)	AMF et site Visiodent
9 mai 2012	Déclaration des droits de vote au 31 avril 2012	Site Visiodent
15 mai 2012	Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise	AMF – site Visiodent
15 mai 2012	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	AMF – site Visiodent
25 mai 2012	Convocation à l'assemblée générale dans journal d'annonces légales	Le quotidien juridique
18 juin 2012	Dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce	TC Bobigny
22 juin 2012	Publication des droits de vote lors de l'assemblée générale	Le quotidien juridique
27 juin 2012	Publication du rapport du commissaire aux comptes	BALO n°77
18 juillet 2012	Note d'information sur l'attribution gratuite d'actions	AMF - Site Visiodent
7 août 2012	Déclaration des droits de vote au 31 mai, 30 juin et 31 juillet	Site Visiodent
5 septembre 2012	Déclaration des droits de vote au 31 août 2012	Site Visiodent
6 septembre 2012	Chiffre d'affaires 2 <sup>ème</sup> trimestre 2012	Site Visiodent
6 septembre 2012	Rapport financier semestriel au 30 juin 2012	AMF – site Visiodent
3 octobre 2012	Déclaration des droits de vote au 30 septembre 2012	Site Visiodent
12 novembre 2012	Chiffre d'affaires au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2012 et chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2012	AMF VISIODENT
12 novembre 2012	Déclaration des droits de vote au 31 octobre 2012	Site Visiodent
20 décembre 2012	Déclaration des droits de vote au 30 novembre 2012	Site Visiodent
9 janvier 2012	Déclaration des droits de vote au 31 décembre 2012	Site Visiodent
7 février 2012	Déclaration des droits de vote au 31 janvier 2012	Site Visiodent
23 février 2013	Chiffre d'affaires annuel 2012	AMF-site Visiodent -
4 avril 2013	Déclaration des droits de vote au 29 février et 31 mars 2013	Site Visiodent
<b>COMMUNIQUES DE PRESSE - DIFFUSION</b>		
16 Avril 2012	Mise à disposition du rapport financier annuel	Boursorama-Euronext
3 mai 2012	Convocation des actionnaires	Libération Euronext
6 sept 2012	Chiffre affaire 2 <sup>ème</sup> Trimestre et rapport financier semestriel	Boursorama
12 novembre 2012	Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre 2012	Boursorama-Euronext
4 mars 2013	Chiffre d'affaires 2012	Boursorama-Euronext
<b>DÉCLARATIONS DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS</b>		
	NEANT	

## **II – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** **AU RAPPORT FINANCIER COMPOSANT LE RAPPORT DE** **GESTION**

### **1. LES PRISES DE CONTROLE ET DE PARTICIPATION**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucune prise de contrôle et aucune prise de participation.

### **2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

La perte de l'exercice ressort à 237.951,69 €.

Nous vous proposerons d'imputer cette perte de l'exercice de la manière suivante :

1) sur le poste « Autres Réserves » : .....	233.267,69 €
2) sur le poste « Report à nouveau », soit : .....	4.684,00 €
Total : .....	237.951,69 €

Conformément aux dispositions législatives, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

Les charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal, en application des dispositions de l'article 39-4 du CGI, s'élèvent à 23.008 €uros.

### **3. PROPORTION DU CAPITAL DETENUE PAR LES SALARIES**

Nous vous informons que les salariés de la Société **VISIODENT** détiennent, en titres nominatifs, 0,02 % du capital social au 31 décembre 2012.

Toutefois nous vous précisons que les actions détenues par les salariés ne font pas l'objet d'une gestion collective.

### **4. LES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE ET AU TITRE DE L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS**

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale à caractère mixte du 11 juin 2012, nous vous informons que le conseil d'administration dans sa séance du 29 juin 2012, a décidé d'attribuer gratuitement 300.000 actions de la société d'une valeur nominale de 0,16, euros et un cours de bourse à la date de la réunion du conseil de 1,25 €.

Toutes les informations concernant ce plan d'attribution d'actions sont insérées dans le rapport spécial du conseil d'administration qui vous est présenté.

## 5. LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1, alinéa 3, du Code de commerce nous vous communiquons la liste des mandats sociaux ou fonctions exercés (même au titre de l'exécution d'un contrat de travail) dans toutes les sociétés y compris étrangères, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

NOM ET PRENOM DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE	DENOMINATION DE LA SOCIETE	FONCTIONS EXERCEES
<b>Meyer OHNONA</b>	VISIODENT  FINANCIERE LOUISA SCI LA PLAINE SCI NIEL 82	Président Directeur Général et  Administrateur Gérant Gérant Gérant
<b>Jacques SEBAG</b>	VISIODENT  SCI 4 PASTEUR FINANCIERE YORK SCI EDMOND ROGER	Administrateur et D.G.D.  Gérant Gérant Gérant
<b>Christiane OHNONA</b>	VISIODENT VISIODENT	Administrateur attaché de direction
<b>Annie SEBAG</b>	VISIODENT VISIODENT	Administrateur attaché de direction
<b>Aurélie PITTON</b>	VISIODENT	Administrateur styliste
<b>Sarah PEYRELEVADE</b>	VISIODENT	Administrateur médecin
<b>Brigitte RUTKOWSKI</b>	VISIODENT ACOME France	Administrateur Responsable gestion des risques

## 6. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

a) Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, aliéna 1 du Code de Commerce*, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au titre de l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société, françaises ou étrangères :

- Monsieur Meyer OHNONA :
  - Rémunération par la société :
    - Fixe annuel : 176.388 € bruts pour 2012
    - Proportionnelle : 1 % du chiffre d'affaires 2012 : 65 827€ bruts dont le versement sera effectué en 2013 ; étant précisé que le pourcentage du chiffre d'affaires 2011, soit 68.983 €, a été versé le 30 juin 2012
    - Royalties : 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV : 44 454 € dont le versement sera effectué en 2013 ; étant précisé que le solde du pourcentage sur le chiffre d'affaires 2011 des produits RSV, soit 19.028 €, a été versé le 30 juin 2012
  - Avantages : prime assurance retraite : néant
  - A titre de transparence, il est précisé qu'une convention de prestations a été signée avec la société à responsabilité limitée FINANCIERE LOUISA, dont monsieur OHNONA est le dirigeant. A ce titre, il a été porté en charge 60 500 € sur l'exercice 2012.
  
- Monsieur Jacques SEBAG :
  - Rémunération par la société :
    - Fixe annuel : 178 388 € bruts pour 2012
    - Proportionnelle : 1 % du chiffre d'affaires 2012 : 65 827€ bruts dont le versement sera effectué en 2013 ; étant précisé qu'une partie du pourcentage du chiffre d'affaires 2011, soit 26.685 €, a été versé le 30 juin 2012
    - Royalties : 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV : 44 454 € dont le versement sera effectué en 2013 ; étant précisé que le solde du pourcentage sur le chiffre d'affaires 2011 des produits RSV, soit 19.028 €, a été versé le 30 juin 2012.
  - Avantages : prime assurance retraite : néant
  - A titre de transparence, il est précisé qu'une convention de prestations a été signée avec la société à responsabilité limitée FINANCIERE YORK, dont monsieur SEBAG est le dirigeant. A ce titre, il a été porté en charge 60 500 € sur l'exercice 2012.
  
- Madame Christiane OHNONA :
  - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : 43 422 € bruts pour 2012
  - Avantages : néant
  
- Madame Annie SEBAG :
  - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : 43.422 € bruts pour 2012
  - Avantages : Néant



- Mademoiselle Sarah PEYRELEVADE :
  - Rémunération par la société : Néant
  - Avantages : Néant
  
- Madame Aurélie PITTON :
  - Rémunération par la société : Néant
  - Avantages : Néant
  
- Madame Brigitte RUTKOWSKI :
  - Rémunération par la société : Néant
  - Avantages : Néant
  
- b) Les engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci : En 2009, souscription à un contrat de retraite supplémentaire collectif permettant de se constituer, au moyen de cotisation, une retraite viagère payable à la mise en service de la retraite. Les taux de cotisation pour la catégorie de personnel affiliée (cadres dirigeants) sont : Tranche A du salaire : 20 %, Tranche B du salaire : 20 %, Tranche C du salaire : 20 %, Tranche D du salaire : 0 %. De plus souscription à un contrat de retraite sur-complémentaire mais aucune cotisation n'a été versées.

## **7. OPTION POUR LA DIRECTION**

Il n'a pas été apporté de modification sur cette option.

## **8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Est joint en annexe au présent rapport, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne visé à l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de commerce.

## **9. TABLEAU SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES**

Est joint en annexe le tableau récapitulatif des délégations de pouvoir consenties par l'assemblée générale extraordinaire au conseil d'administration en vue de réaliser ou de décider des augmentations de capital.

## **10. JETONS DE PRESENCE**

Votre Conseil d'Administration a renoncé, au titre de l'exercice en cours, à l'attribution des jetons de présence prévus par les statuts.

## **11. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS**

Au présent rapport est annexé, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## **12. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application des *articles L. 225-38 et suivants du code de commerce* a n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes vous relatent également dans leur rapport spécial les conventions anciennes qui se sont poursuivies ainsi que les conventions nouvelles.

Nous n'avons pas de convention visée à *l'article L. 225-39 du code du commerce* portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

## **13. NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

Nous vous demanderons de constater la démission de Monsieur Albert BENSADON de son mandat de commissaire aux comptes suppléant et vous proposons de nommer en ces lieu et place : Monsieur Michel TERRADOT, né le 19 avril 1958 à Paris/12<sup>ème</sup> demeurant 14, rue de la Pépinière, Paris/8<sup>ème</sup> , pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2014.

Si ces propositions vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par le vote des résolutions dont nous allons vous donner connaissance.

*Le Conseil d'Administration*

## TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Nature des Indications / Périodes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	672 677	672 677	672 677	672 677	686 107
b) Nombre d'actions émises	4 204 229	4 204 229	4 204 229	4 204 229	4 288 170
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II – Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 533 541	6 898 318	5 774 304	5 978 936	7 566 908
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	173 139	1 077 247	-1 095 029	612 928	997 569
c) Impôt sur les bénéfices					3 419
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	173 139	1 077 247	-1 095 029	612 928	994 150
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-237 952	154 681	-364 711	-516 659	558 961
f) Montants des bénéfices distribués				210 211	588 592
g) Participation des salariés					
<b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.04	0.26	-0.26	0.15	0.23
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0.06	0.04	-0.09	-0.12	0.13
c) Dividende versé à chaque action					
<b>IV – Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés	44	43	42	40	41
b) Montant de la masse salariale	2 329 274	2 125 947	1 843 897	1 877 857	2 083 652
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 094 694	958 572	793 241	930 891	1 010 612